

seront plus religieusement sauvegardées, du même coup on verra comme une force nouvelle et comme un sang renouvelé se répandre par tous les membres de la société humaine et la vertu du Christ pénétrer jusqu'en ses derniers replis. Ce jour-là, nous verrons fleurir la réforme, non seulement des mœurs privées, mais encore de la vie sociale et nationale.

Pour nous, pleinement confiant dans le patronage de celui à la prévoyante vigilance duquel Dieu a voulu confier son fils unique, le Verbe incarné, et la Vierge mère de Dieu, nous demandons à tous les évêques du monde catholique d'exhorter les fidèles, en cette période si décisive pour la chrétienté, à implorer avec plus de ferveur encore le secours de saint Joseph. Le Siège Apostolique ayant déjà approuvé plusieurs exercices de dévotion envers le saint patriarche, particulièrement pour tous les mercredis et pour tous les jours du mois qui lui est consacré, nous demandons que ces exercices, vivement recommandés par l'ordinaire, soient suivis aussi assidûment que possible dans chaque diocèse.

Mais saint Joseph passe surtout et à juste titre pour le très fidèle assistant des mourants, lui qui mourut entre les bras de Jésus et de Marie. Aussi, nos vénérables frères auront le devoir d'assurer tout l'appui et la faveur de leur autorité aux associations pieuses destinées à prier saint Joseph pour les mourants, telles que les associations *de la bonne mort, du trépas de saint Joseph, pour les agonisants*.

De plus, pour commémorer l'anniversaire du décret pontifical rappelé plus haut, nous ordonnons et décrétons que, dans l'année, à dater du 8 décembre prochain, on fasse, par tout l'univers catholique, des prières solennelles en l'honneur de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie et patron de l'Eglise catholique, au temps et de la manière que fixera chaque évêque. Nous accordons à tous ceux qui prendront part à ces prières une indulgence plénière de leurs péchés, à gagner aux conditions ordinaires.